

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires européennes

**Mercredi 16 avril
2014
16 h 15**

Communication de MM. Bernard Deflesselles et Pouria Amirshahi sur la 10^e session plénière de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM), qui s'est tenue en Jordanie les 8 et 9 février 2014



**COMMUNICATION SUR LA 10^{ÈME} SESSION PLÉNIÈRE
DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'UNION
POUR LA MÉDITERRANÉE (AP-UpM)
de MM. Bernard Deflesselles et Pouria Amirshahi**

Réunion de commission du 16 avril 2014.

Je tenais à vous rendre compte de notre participation aux travaux de de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) dont la 10^{ème} session plénière s'est tenue en Jordanie les samedi 8 et dimanche 9 février 2014.

J'ai souhaité associer à cette communication mon collègue Pouria Amirshahi, même s'il n'est pas membre de notre commission. Nous avons en effet été désignés tous deux par le Président de l'Assemblée nationale en 2012, sur proposition des groupes politiques, pour représenter l'Assemblée nationale française au sein de l'AP-UpM. Le Sénat y est pour sa part représenté par Simon Sutour, Président de la Commission des affaires européennes. À ce titre nous avons déjà participé tous les trois à la 9^{ème} session plénière à Bruxelles, les 11 et 12 avril 2013.

L'AP-UpM est le volet parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (l'UpM) elle-même considérée comme le pilier Sud de la politique européenne de voisinage (la PEV). L'UpM – dont le siège est à Barcelone – a en quelque sorte absorbé le Partenariat euro-méditerranéen (dit aussi « *Euromed* » ou « *Processus de Barcelone* ») qui existait depuis 1995 et conférait à la région un cadre de coopération multilatéral.

Lorsque l'UpM a été créée, en 2008, sur initiative de la France, dans le but de donner un nouveau souffle à ce Partenariat euro-méditerranéen, l'Assemblée préexistante – l'APeM, créée en 2004 – a été, dans la foulée, rebaptisée « AP-UpM ».

Au-delà des changements d'appellation, le Partenariat euro-méditerranéen a changé de forme à partir de 2008, en ce sens que le nombre de pays impliqués a été élargi et que l'Union européenne y a été, en tant que telle, associée.

L'Assemblée parlementaire de l'UpM compte désormais 280 membres issus des 43 États appartenant à l'UpM, sur la base d'une **représentation paritaire** :

- 140 membres représentent les 11 États de la « **rive Sud** » de la Méditerranée (au sens large, y compris le Proche-Orient) ;

- 140 membres représentent l'Union européenne et 32 États de la « **rive Nord** » de la Méditerranée (au sens large également, c'est-à-dire en remontant jusqu'à la Suède et la Finlande). Au sein de cette représentation de la « rive Nord », **il faut noter l'importance de la délégation du Parlement européen**, auquel sont réservés 49 sièges. De ce fait, les Parlements des États du Nord (les 28 États de l'Union européenne + 4 États non-membres de l'Union européenne) ont un nombre de délégués par pays inférieur à leurs homologues des États du Sud.

Il s'agit là de la répartition réglementaire des sièges. En pratique, chaque État n'envoyant pas systématiquement tous ses représentants à chaque session, la composition peut bien entendu différer dans les réunions. Lors de la session qui s'est tenue en février dernier en Jordanie, la Grande-Bretagne et Israël, par exemple, n'ont pas envoyé de délégués. Par ailleurs, un statut d'observateur permanent – avec droit de parole – peut être accordé à des organisations ou pays. La Libye par exemple a obtenu ce statut et s'est fait représenter en février.

Il existe au sein de l'AP-UpM cinq commissions, composées chacune de 56 membres, avec également une représentation paritaire Nord/Sud. Le Règlement précise qu'elles se réunissent au moins une fois par an. Ce sont :

- la Commission politique, de sécurité et des droits de l'homme (Représentant de la France M. Simon Sutour) ;

- la Commission pour la promotion de la qualité de la vie, des échanges entre les sociétés civiles et de la culture (au sein de laquelle je suis le Représentant de la France) ;

- la Commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation (Représentant de la France M. Pouria Amirshahi) ;

- la Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau ;

- la Commission des droits de la Femme dans les pays euro-méditerranéens.

Ces commissions se sont donc réunies le 8 février dernier et le 9 février a eu lieu la session plénière. En application du Règlement de l'AP-UpM, les séances de cette Assemblée sont publiques. Pourtant, on pouvait lire dans le « *BQ Europe* » du 11 février 2014 : « *Peu d'informations sont données sur ses travaux et sur le contenu des rapports adoptés* » et également (on notera l'emploi du conditionnel) : « *La session aurait approuvé les recommandations approuvées par les cinq commissions permanentes* ».

L'existence et les travaux de l'AP-UpM sont donc incontestablement méconnus, d'où d'ailleurs notre initiative de communication aujourd'hui.

Nous pouvons vous confirmer que les recommandations examinées, amendées puis adoptées par les cinq commissions permanentes ont bien été adoptées en session plénière, par consensus, le lendemain. Il convient de préciser que **ces recommandations n'ont, réglementairement, aucun caractère juridiquement contraignant.** Elles sont à cet égard comparables à nos conclusions adoptées en commission. Elles sont transmises à l'attention de la Conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères, du Conseil de l'Union européenne, de la Commission européenne et du Service européen pour l'Action extérieure.

Nous n'allons pas vous détailler ici les recommandations, ce qui serait un peu fastidieux, mais plutôt vous **résumer nos interventions dans les deux commissions** où nous siégeons respectivement, **afin de vous donner un aperçu de la nature de nos travaux.**

La Commission de la Culture dans laquelle je siège a adopté une Recommandation intitulée « *Éducation et mobilité, secteur audiovisuel et presse, et démarches innovantes dans le secteur culturel* ». Elle s'était réunie deux fois en 2013, à Bruxelles (en avril) puis à Rome (en novembre) et avait déjà travaillé sur ces sujets, ce qui permet d'en assurer un certain suivi.

Au cours de sa dernière réunion, je suis plus particulièrement intervenu, au nom de la France :

1/ Pour souligner la nécessité de travailler de façon très concrète, en formulant des projets précis et surtout en nous posant systématiquement la question des financements possibles. Rien ne sert en effet de formuler des recommandations qui ne pourront pas être suivies d'effets...

2/ Pour demander que l'UpM soit mandatée pour rechercher les financements de l'Université euro-méditerranéenne de Fez, au Maroc. En effet, ce Centre international d'enseignement supérieur et recherche, centré sur les questions et priorités euro-méditerranéennes, devrait être inauguré en septembre 2015 et terminé en 2018. Il devrait à terme accueillir environ 6 000 étudiants de toute la région. C'est un beau projet mais qui risque de rester en-dessous des objectifs affichés, si ne sont pas très activement recherchés en amont tous les financements nécessaires.

3/ Pour suggérer la création d'une sorte de « Collège de séminaires » regroupant différents cursus universitaires. Ces séminaires pourraient être élaborés par un groupe de travail, réunissant des experts de nos différents Etats; les cursus pourraient concerner différentes matières, mais devraient toujours être sous-tendus par l'objectif de recherche d'une vision partagée de notre culture méditerranéenne.

4/ Pour souligner la difficulté de création d'une chaire de télévision euro-méditerranéenne ex nihilo, et suggérer que l'on demande plutôt à Euronews de réserver une plage horaire dans ses programmes à cette future chaîne et aux publics qu'elle souhaiterait plus particulièrement cibler (les femmes notamment).

Ces différentes suggestions ont été approuvées.

*

* *

La Commission des affaires économiques a adopté une Résolution sur « *le financement des PME et de la microfinance et son rôle en Méditerranée* ». L'objectif est que les États facilitent l'accès au financement des PME et des micro-entreprises dans la région méditerranéenne. La Commission s'était également déjà concentrée sur cette question en 2013, lors de la réunion de Bruxelles en avril et lors d'une seconde réunion en novembre à Istanbul, où je m'étais également rendu.

Lors de la discussion, je suis notamment intervenu, au nom de la France :

1/ Pour défendre le principe de « taxes plus favorables » aux PME (et non de « *taux d'impôts* » plus bas, comme le proposait initialement la Recommandation).

2/ Pour souligner le danger de fragilisation des PME si on leur ouvrait l'accès au marché boursier. Il m'a semblé préférable de privilégier une rédaction prévoyant que ce sont les marchés boursiers qui doivent s'adapter aux PME - et non l'inverse- et accroître leur capacité à financer l'économie réelle.

3/ Pour soutenir l'idée qu'il faudrait analyser les avantages et risques que pourrait entraîner, pour les PME et micro-entreprises, le projet de création d'une Banque de développement de la Méditerranée.

4/ Pour m'opposer à l'objectif de réalisation d'une « zone de libre-échange euro-méditerranéenne », qui m'a semblé prématuré, au profit de l'objectif de mise en place d'une « *zone de coopération et de croissance économique et sociale euro-méditerranéenne* ».

Ces différentes suggestions ont été également approuvées.

Il convient de préciser que **les autres commissions ont adopté** :

- Pour la Commission politique : une Recommandation sur « *le recouvrement des avoirs et sur la lutte contre la corruption en Europe et dans les pays situés sur la rive Sud de la Méditerranée* ».

- Pour la Commission de l'Énergie : une Recommandation sur « *l'efficacité énergétique, les services d'énergie renouvelables et les initiatives concernant l'environnement et l'eau* ».

- Pour la Commission des droits de la Femme : une Recommandation abordant deux thèmes différents : « *Femmes et création d'emplois dans la région euro-méditerranéenne* » et « *La situation des femmes syriennes dans les camps de réfugiés des pays voisins* ».

Bien que n'ayant juridiquement pas de caractère contraignant, comme l'a rappelé Bernard Deflesselles, **ces Recommandations permettent à l'AP-UpM d'accompagner sur des idées concrètes la consolidation du partenariat euro-méditerranéen.** Même si l'AP-UpM n'a finalement qu'un rôle consultatif, elle permet de faire le lien indispensable entre les Parlements nationaux et l'UpM. C'est une occasion d'échanges entre nos différents Parlements. Ces échanges – pas toujours faciles, nous avons pu le constater – peuvent aussi être l'occasion de dissiper une certaine méfiance ou certains malentendus entre États de la rive Sud et de la rive Nord.

Cette année **deux thèmes étaient inscrits à l'ordre du jour de la session plénière** (outre l'approbation des Recommandations et du budget) : **le processus de paix au Proche-Orient et la question des réfugiés syriens.** Deux intervenants ont présenté un exposé : le Dr Al-Mamoni, Ministre jordanien par intérim des Affaires étrangères, et M. Reybet-Degat, Directeur-adjoint du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du nord).

A l'occasion de ces deux interventions, **c'est la question des réfugiés syriens qui a été prédominante**, le ministre jordanien ayant souligné le risque qu'un conflit politique, le conflit syrien, se transforme en conflit menaçant la stabilité de la région tout entière. La Jordanie, pays de 6 millions d'habitants, accueille en effet déjà plus de 600 000 réfugiés syriens sur son sol (900 000 pour le Liban). Le Directeur-adjoint du HCR a souligné que plus de 1,4 million de réfugiés syriens avaient été enregistrés et que ce nombre dépassait les 3 millions en comptant ceux qui n'avaient pas formulé de demandes d'aides. Face à ce chiffre, les 14 000 offres d'accueil formulées par les pays d'Europe paraissent évidemment dérisoires.

Un rapport du Bureau de l'AP-UpM sur des missions exploratoires effectuées dans des camps de réfugiés syriens en Jordanie, au Liban et en Turquie a également été présenté. Il existe actuellement 22 camps de réfugiés dans la région, tous n'étant pas aussi bien organisés que le camp de Harran en Turquie, où s'est rendue l'une de ces missions et qui est en fait un camp modèle. **Nous avons bien senti, au cours de ces différents exposés, la demande, parfois sous-jacente, parfois exprimée de plus de solidarité internationale.** C'est pourquoi, parmi les différentes interventions orales qui ont suivi (très brèves car limitées à 3 minutes par orateur inscrit) je retiendrai plus particulièrement celle

du délégué de l'Italie réclamant la convocation d'une Conférence internationale sur l'aide aux réfugiés syriens. **Le Bureau élargi de l'AP-UpM a pour sa part publié un appel, « l'Appel d'Amman sur la situation des réfugiés syriens » du 9 février 2014**, dans lequel notamment :

- Il « *considère que la gestion de la crise humanitaire et celle des réfugiés doit être prise en main avec la même détermination politique que celle qui a marqué l'action internationale contre les armes chimiques en Syrie* ».

- Il « *demande à l'Europe et à la communauté internationale de faire preuve de plus de solidarité pour un accueil de réfugiés qui garantisse leurs droits et leur dignité* ».

Le Président Martin Schulz, soulignant que cette réunion de l'AP-UpM serait la dernière à laquelle il serait présent en sa qualité de Président du Parlement européen, a remercié la Jordanie d'accueillir un nombre de réfugiés syriens représentant plus de 10% de sa population. Il a souligné que si l'Allemagne faisait un effort comparable, ce sont plus de 8 millions de réfugiés qu'elle devrait accueillir...

Le frère du Roi Hussein de Jordanie, le Prince Al-Hassen Ben Talal, a tenu à s'exprimer également devant l'AP-UpM. Dans son discours, il a souligné qu'aujourd'hui « *la Jordanie n'est plus un Croissant fertile* » et qu'il lui faut gérer les diverses répercussions des afflux de populations, en particulier pour l'approvisionnement en eau, denrée très rare dans la région. Il est significatif, a-t-il par exemple indiqué, qu'aujourd'hui le nombre de personnes ayant accès à un téléphone portable soit déjà supérieur au nombre de celles ayant tout simplement accès... à des toilettes!

La sécurité au Proche-Orient, a-t-il ajouté, est un thème abordé sous le prisme du nucléaire iranien ou encore des armes chimiques. C'est certes primordial, mais le problème doit aussi être traité sous l'angle du manque de sécurité et de dignité humaine, et être focalisé sur le considérable impact économique et social de la mobilité dans la région méditerranéenne.

La 10^{ème} session plénière de l'AP-UpM s'est achevée par la passation de la présidence, assumée depuis un an par M. Atef Tarawneh, Président de la Chambre des représentants de Jordanie, à Mme Maria da Asunção Esteves, Présidente de l'Assemblée nationale du Portugal. Logiquement, la prochaine session plénière de l'AP-UpM devrait donc avoir lieu au Portugal dans le courant du premier semestre 2015.

Voilà, chers Collègues, l'aperçu des travaux de l'AP-UpM que Bernard Deflesselles et moi-même souhaitons vous présenter. **Je souhaiterais ajouter une « incidente », en tant que défenseur de la langue française et de la francophonie.** J'ai à un moment choisi de quitter la réunion, constatant qu'un intervenant de nationalité française nous faisait un exposé en anglais, alors qu'un système de traduction multilingue était assuré. Peut-être avez-vous l'occasion de

constater des dysfonctionnements semblables dans les instances de l'Union européenne, alors même que la langue française y est officiellement langue de travail...

Je pense qu'il nous faut aujourd'hui rester particulièrement vigilants et réactifs, si l'on souhaite éviter que la langue française ne perde définitivement la place qui devrait théoriquement rester la sienne au sein des instances européennes et internationales.